



# COMMUNE DE PLOUVIEN

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 29/03/2016  
Reçu en préfecture le 29/03/2016  
Affiché  
ID : 029-212902092-20160311-CM11032016D05-DE

**Séance du 11 mars 2016**

### Nombre de membres

- En exercice : 26
- Présents : 23
- Votants : 25

Date de publication : 29 mars 2016

L'an **deux mille seize**, le **vendredi 11 mars**, à 17h30, les membres du Conseil Municipal de PLOUVIEN se sont réunis dans la salle du Conseil Municipal sur la convocation qui leur a été régulièrement adressée par le Maire.

Étaient présents les conseillers municipaux suivants : Christian CALVEZ, Florence BOMAL, Dominique BERGOT, Fatima SALVADOR, Katy L'HOSTIS, René MONFORT, Bertrand ABIVEN, Pierre JOLLÉ, Valérie GAUTIER, Jean-Yvon CHARRÉTEUR, Sébastien KERVOAL, Myriam LE BORGNE, Christine CAM, Stéphanie SABY, Damien GOGUER, Elodie JOUBERT, Marie-Françoise GOFF, Olivier LE FUR, Christian LE BRIS, Mariette L'AZOU, Frédéric GUIRRIEC, Mannaïg BERGOT

Absents avec procuration : Emmanuel KERMARREC, Jacqueline JACOPIN, Yvon RICHARD, Hélène CORRE

Secrétaire de séance : Myriam LE BORGNE

Délibération 05  
11 mars 2016

**Comptes administratifs 2015**  
Approbation des résultats

### Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter, sur les budgets Général, Eau et Assainissement, les budgets prévisionnels et les décisions modificatives budgétaires de l'exercice 2015, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recette, les bordereaux des mandats, les comptes administratifs dressés par l'ordonnateur accompagnés des comptes de gestion du receveur, Considérant que monsieur Christian CALVEZ, ordonnateur, a normalement administré, pendant le cours de l'exercice 2015, les finances des 3 budgets cités en poursuivant le recouvrement de toutes les créances et n'ordonnant que les dépenses justifiées,

Procédant au règlement définitif des budgets de 2015,

**Après examen par la Commission Finances-Urbanisme le 29 février 2016,**

**Après Validation par la Trésorerie de Plabennec,**

**Sur proposition de Dominique Bergot,**

**Fixe comme suit les résultats des différentes sections budgétaires :**

Il se résume de la manière suivante :

Budget Général		Budget Eau		Budget Assainissement	
FONCTIONNEMENT		FONCTIONNEMENT		FONCTIONNEMENT	
- Dépenses de l'exercice :	2 271 269,53 €	- Dépenses de l'exercice :	286 828,14 €	- Dépenses de l'exercice :	186 891,51 €
- Recettes de l'exercice :	3 059 862,75 €	- Recettes de l'exercice :	356 949,07 €	- Recettes de l'exercice :	215 366,91 €
Dont excédent 2014 reporté en 2015 :	190 010,24 €	Dont excédent 2014 reporté en 2015 :	11 897,82 €	Dont Excédent 2014 reporté en 2015 :	1 183,52 €
Excédent brut 2015	788 593,22 €	Excédent brut 2015 :	70 129,93 €	Excédent brut 2015:	28 475,40 €
Prélèvement 2015 :	532 687,00 €	Prélèvement 2015 :	23 960,00 €	Prélèvement 2015 :	11 080,00 €
Excédent reporté en 2016 :	255 906,22 €	Excédent reporté en 2016 :	46 169,93 €	Excédent reporté en 2016 :	17 395,40 €
INVESTISSEMENT		INVESTISSEMENT		INVESTISSEMENT	
- Dépenses de l'exercice :	1 211 833,48 €	- Dépenses de l'exercice :	55 307,27 €	- Dépenses de l'exercice :	305 638,05 €
Dont déficit 2014 reporté en 2015 :	574 629,39 €	- Recettes de l'exercice :	127 148,56 €	- Recettes de l'exercice :	391 658,26 €
- Recettes de l'exercice :	1 190 188,63 €	Dont excédent 2014 reporté en 2015 :	3 619,64 €	Dont excédent 2014 reporté en 2015:	44 888,82 €
Déficit reporté 2015 :	21 644,85 €	Excédent reporté 2016 :	71 841,29 €	Excédent reporté 2016 :	86 020,21 €

## Commentaires généraux

### • Budget Général

#### **Fonctionnement**

Réalisation des recettes supérieures sur les chapitres suivants :

- produits fiscaux : + 47 101 € ;
- dotations de l'Etat et participations : + 94 562 €.

Ces dotations de l'Etat sont supérieures à celles prévues au BP 2015 pour 2 d'entre-elles, le montant de la Dotation Forfaitaire étant conforme au montant prévu (mais moins 50 300 € par rapport au montant perçu en 2014).

#### **Investissement**

Dépenses réelles réalisées à 30 %.

N'ont pas été réalisés sur l'exercice :

- les travaux sur l'Ecole des Moulins ;

Envoyé en préfecture le 29/03/2016

Reçu en préfecture le 29/03/2016

Affiché le

ID : 029-212902092-20160311-CM11032016D05-DE

- les travaux d'amélioration de la voie d'accès à la zone du Raden, en prévision de la construction de la SILL ;
- la rénovation des vitraux de Saint-Jaoua ;
- les travaux de rénovation de la Maison de l'Enfance ;
- la participation au Centre de Secours de Plabennec ;
- les travaux de démolition de l'Ilot Bothorel.

- **Budget Eau**

L'excédent de fonctionnement est important en lien avec la forte demande d'eau de la SILL qui lui a été facturée, eau fournie par le réseau communal, et non par le réseau dédié (limité à 75 000 € par an par contrat) avec achat à la Lyonnaise par la commune.

- **Budget Assainissement**

**Fonctionnement**

L'excédent de fin d'année de 17 395 € est artificiel, une partie de la prestation 2015 de VEOLIA ayant été réglée sur 2016.

**Investissement**

Les versements de subventions finançant la station d'épuration ont été soldés.

*Le Maire de Plouvien :*

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui est affiché ce jour au siège de la collectivité et inséré dans son RAA,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Plouvien, le 29 mars 2016.

Pour, extrait conforme au registre,  
Le Maire



*[Signature]*  
Christian CALVEZ